

Compte-rendu du conseil municipal De St Martin en Vercors

Séance du 14 décembre 2010

Présents : Claude Vignon, Isabelle Bailliard, Pierre Barbier, Carine Michel, Gérald Idelon, Giovanni Cadeddu, Valérie Guillet
Excusé : Martin Béchier, Sandra Perrier, Yves Guillet Paul Bertrand

Délibérations du Conseil

→ La signature d'un bail commercial avec la SARL Griffes Paysanne pour la location du commerce au rez-de-chaussée de l'hôtel du Vercors pour 340€HT/mois, hors charges locatives à compter du 1^{er} décembre est approuvée. *Voté à l'unanimité*

→ Suite au travail d'une commission communale, de nouveaux tarifs de location de la salle des fêtes sont proposés pour les associations de St Martin :

- location de la salle des fêtes : Eté 50 € / hiver 70 €
- location de la salle des fêtes + cantine : été 90 € / hiver 130 €
- mise à disposition gratuite de la salle un fois par an

Tous les autres tarifs restent inchangés, applicables à compter du 1^{er} janvier 2011. *Voté à l'unanimité.*

→ Le Droit de Préemption Urbain pour les cessions de Mr Jean-Marie Guillet à Tourtres et de l'indivision Morel au village n'est pas utilisé. *Voté à l'unanimité.*

→ La signature d'un bail précaire avec l'EURL la Saponaire pour les deux pièces de son local à compter du 1^{er} janvier 2011, aux mêmes conditions que les baux précédents, est approuvée. *Voté à l'unanimité.*

→ Après présentation du dossier d'électrification de la maison de Mr et Mme Lopez-Olivier aux Michallons par le Syndicat d'Energies de la Drôme, le portage de ce dossier sera fait par la commune, et la participation communale de 1625,74 € sera remboursée par les pétitionnaires. *Voté à l'unanimité.*

→ La Décision Modificative n°5 du Budget Prévisionnel de la commune est approuvée comme suit : transfert d'opérations de la section d'investissement vers la section de fonctionnement, inscription en dépenses et recettes de l'opération de la traversée du village, inscription d'une subvention de 200€ à l'association des Restos du Cœur de St Jean en Royans. *Voté à l'unanimité.*

→ Le vote des tarifs de secours sur le domaine nordique entretenu d'Herbouilly pour la saison d'hiver 2010-2011 est approuvé à l'unanimité.

→ Le contrat avec le Département de la Drôme pour l'organisation et la distribution des secours sur le domaine nordique entretenu d'Herbouilly pour la période 2010-2013 est approuvé à l'unanimité.

→ Le quitus fiscal validant le solde de l'opération d'assainissement collectif de St Martin est approuvé avec le Département de la Drôme. *Voté à l'unanimité.*

→ La proposition d'achat de la maison « Roche » pour un montant total de 200 000 € par Mr et Mme Emmanuel Crépeau a été acceptée comme suit : 30 000 € d'apport initial, et paiement du solde de 170 000 € par mensualités sur 18 années. *Voté à l'unanimité.*

→ La commune porte le projet de création d'une piste forestière depuis la route d'Herbouilly au virage dit des « Ritons » pour des propriétaires privés et sollicite des aides de l'Etat et de l'Europe. *Voté à l'unanimité.*

Décisions du Conseil

→ La sarl La Griffre paysanne sollicite des travaux d'aménagement pour son installation définitive dans l'Hôtel du Vercors : installation d'un lavabo dans le hall commun, raccordement électrique pour l'éclairage de son enseigne extérieure. Ces travaux seront pris en charge par la commune.

→ La commune sollicite le Parc du Vercors pour l'installation d'un Point Info du Parc dans le local commercial disponible au rez-de-chaussée de l'Hôtel du Vercors. L'animation de ce Point sera assurée par les agriculteurs de la Griffre Paysanne lors de l'ouverture de leur point de vente adjacent.

→ Une demande de Permis d'Aménager a été déposée par l'entreprise Fabloc pour un lotissement à l'entrée Sud du village. Au vu du caractère paysager sensible de cet emplacement, la commune sollicite l'avis du Service Départemental d'Architecture et du Patrimoine, et en informe le pétitionnaire.

→ Les taux des redevances pour pollution et pour modernisation des réseaux de collecte, collectés par la commune pour le compte de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée, ont augmenté très fortement entre 2009 et 2010, et prévoient encore une forte augmentation pour 2011. La commune enverra un courrier d'explication aux redevables en même temps que la facture, et un courrier de protestation auprès de l'Agence de l'Eau.

→ Suite à la demande de parents, la commission école intercommunale a étudié la mise en place d'un service de garderie entre 11h30 et 13h30 en salle communale de St Julien, pour les enfants de la classe maternelle. Ce service serait mis en place sur une période d'essai de janvier à juillet 2011, son coût serait réparti entre les parents utilisateurs et les deux communes. La commune de St Julien a donné son accord de principe. La commune de St Martin donne également son accord, en demandant une évaluation financière des coûts pour la collectivité.

→ Un courrier de mise en demeure sera envoyé à l'indivision Collavet des Moreaux pour les sommer d'intervenir au sujet de l'écoulement de leur source sur la voie publique, et de leur porte de grange qui menace de tomber.

→ Mr Gervasoni a sollicité par l'entremise de son avocat un bornage amiable de la parcelle B380 secteur Trémoulines et Roche Rousse, aux frais partagés entre lui et les communes de St Julien et St Martin en Vercors. Les communes se renseigneront sur l'intérêt et la nécessité de répondre à cette demande et feront une réponse commune.

→ Le stationnement régulièrement gênant du camion de ramassage de lait sur la parking de la salle des fêtes est abordé, car il pose un problème pour l'accès du public à cette salle, et pour le dégagement des sorties de secours. Un courrier sera envoyé au chauffeur, avant de signaler ce problème à son employeur.

→ Une étude globale d'éclairage public sera demandée au Syndicat d'Energies de la Drôme de la place du lavoir à l'école.

Informations au Conseil

→ Des petits travaux ont été commandés en vue du prochain passage de la commission de sécurité dans la salle des fêtes.

→ Mr Olivier Goni, prestataire équestre sur l'espace nordique d'Herbouilly, sollicite la mairie pour un emplacement pour sa caravane et son cheval durant la saison d'hiver. La commune ne dispose pas d'emplacement , et se renseignera auprès de propriétaires privés.

→ L'assemblée générale de copropriété de l'immeuble « la falaise » aura lieu le 20 janvier 2011.

Secrétaire de séance : Gérald Idelon